



# Baccalauréat Professionnel Agricole (BAC PRO) Aménagements Paysagers



certificateur Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date d'enregistrement 01-01-2024

# Aménagements Pa

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme de niveau 4. Il forme au métier d'ouvrier hautement qualifié ou responsable d'ouvriers qualifiés en travaux paysagers. Il peut superviser les chantiers et être l'intermédiaire entre le chef d'équipe et le chef d'entreprise.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- En apprentissage
- 1850 heures de formation en centre (dont 500 heures en 2nd NJPF).
- 2971 heures en entreprise.
- 35 heures par semaine, en centre ou en entreprise.
- Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et/ou des acquis (VAA).
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

## POURSUITE

- Je peux directement exercer mon métier ou poursuivre en formation : BTS, certificat de spécialisation

# RÉUSSITE EXAMEN 92%

## QUAND ?

- Sur 3 ans de septembre 2026 à juin 2029

## CONDITIONS D'ENTRÉE

- Entretien individuel
- Contrat d'apprentissage au plus tard dans les 3 mois après entrée au CFA

## PUBLICS CONCERNÉS

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus ou 15 ans révolus après une classe de 3ème
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap

📍 OÙ ?

CFAA de la Dordogne  
Antenne de Monbazillac



	Domaine	Durée
<b>Général</b>	MG1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	214 heures
	MG2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	190 heures
	MG3 : Développer son identité culturelle	154 heures
	MG4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	172 heures
<b>Professionnel</b>	MP1 : Chantier d'aménagement paysager dans son contexte	124 heures
	MP2 : Dimension écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers	150 heures
	MP3: Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers	186 heures
	MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers	80 heures
	MP5 : Choix, préparation à la mise en oeuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers	50 heures
	MAP : Technique innovante en aménagements Paysagers	35 heures

**Méthode et moyens pédagogiques - évaluation**

- Intervenants extérieurs, visites d'entreprises et sorties pédagogiques.
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle.
- Pluridisciplinarité, suivi et accompagnement personnalisé, conduite de projet ...
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.
- Référent handicap.

**Plateaux Techniques :**

- Plateaux techniques en aménagements paysagers et agroéquipement
- Salle informatique, centre d'auto formation et CDI
- Simulateur de conduite
- Locaux accessibles PMR

**Modalité d'évaluation :**

Le diplôme s'obtient pour 50 % lors des épreuves terminales, et pour 50 % au cours de la formation

**Modalité pratique :**

- Le CFA est ouvert du Lundi au jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et vendredi de 8h20 à 16h00.
- Possibilité de restauration d'hébergement sur le lieu de formation.

**Frais de scolarité :**

- Formation Gratuite pour l'apprenant** (formation financée par les OPCO et/ou le CNFPT, et/ou la Collectivité territoriale).
- Restauration et hébergement à la charge de l'apprenti: 1.50€ le repas et 3.00€ la nuitée (déduction faite de l'aide des OPCO), facturation en fonction du nombre de repas et de nuitées pris. (Tarifs en vigueur au Conseil Administration du 2 Décembre 2025).
- Aide au permis à partir de 18 ans (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et État) pour les personnes en contrat d'apprentissage.

**RÉMUNÉRATION**

Rémunération	1ère	2ème	3ème
De 16 à 17 ans	27 %	39 %	55 %
De 18 à 21 ans	50 %	57 %	67%
De 21 à 25 ans	53 %	61 %	78%
26 ans et plus	100 % du SMIC		

- Aide financière de 5000 € (6000 € si l'apprenti(e) a une RQTH maximum)** la 1ère année d'exécution du contrat pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés pour tout contrat signé avant le 31/12/2026
- Aides spécifiques pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :**

CFAA DE LA DORDOGNE  
Antenne Monbazillac  
1869 route du Château  
24240 MONBAZILLAC



Mirentchu LANSALOT  
05.53.58.33.91

monbazillac.cfaa@educagri.fr

<https://perigord.educagri.fr>  
Plan d'accès et indicateurs de résultats sur le site internet

